

RAPPORT DE L'ATELIER DE RENFORCEMENT DES CAPACITES SUR LA TRANSPARENCE ET LES NOUVELLES OBLIGATIONS LIEES A L'ACCORD DE PARIS ET AU CADRE DE TRANSPARNCE RENFORCE (CTR) EN RD CONGO

Août 2025

DISCLAIMER

All rights reserved. No part of this publication may be reproduced, stored in a retrieval system or transmitted, in any form or by any means, electronic, photocopying, recording or otherwise, for commercial purposes without prior permission of DRC. Otherwise, material in this publication may be used, shared, copied, reproduced, printed and/or stored, provided that appropriate acknowledgement is given of DRC and ICAT as the source. In all cases the material may not be altered or otherwise modified without the express permission of the DRC.

PREPARED UNDER

The Initiative for Climate Action Transparency (ICAT), supported by Austria, Canada, Germany, Italy, and the Children's Investment Fund Foundation.

Supported by:



Federal Foreign Office

on the basis of a decision
by the German Bundestag



INTERNATIONAL
CLIMATE
INITIATIVE



MINISTERO DELL'AMBIENTE
E DELLA SICUREZZA ENERGETICA



Federal Ministry
Republic of Austria
Climate Action, Environment,
Energy, Mobility,
Innovation and Technology



CHILDREN'S
INVESTMENT FUND
FOUNDATION



Environment and
Climate Change Canada

Environnement et
Changement climatique Canada

The ICAT Secretariat is hosted by the United Nations Office for Project Services (UNOPS)



RAPPORT DE L'ATELIER DE RENFORCEMENT DES CAPACITES SUR LA TRANSPARENCE ET LES NOUVELLES OBLIGATIONS LIEES A L'ACCORD DE PARIS ET AU CADRE DE TRANSPARENCE RENFORCE (CTR) EN RD CONGO

Initiative for Climate Action Transparency – ICAT

Livrable C :

AUTEURS

Martine BADIBANGGA KAMUNGA
Point Focal Climat de la RDC/CCNUCC
Coordonnateur du projet

Serges Okala (PhD)
Senior Manager - Climate Economics Lead
FOKABS

Août 2025

RESUME EXECUTIF	5
PRINCIPAUX RESULTATS	5
OBJECTIFS DE L'ATELIER	6
Objectif global	6
Objectifs spécifiques.....	6
Participants et profils.....	6
CONTEXTE ET JUSTIFICATION	7
RESULTATS ET PRINCIPALES DISCUSSIONS.....	10
LEÇONS APPRISES ET RECOMMANDATIONS	11
CONCLUSION	13
ANNEXE 1 : AGENDA	15
ANNEXE 2 : PRESENTATIONS ET SUPPORTS DE FORMATION	17
ANNEXE 3 : PHOTOS.....	18
ANNEXE 4 : LISTE DES PARTICIPANTS.....	20

Résumé exécutif

Ce rapport présente de manière détaillée le déroulement et les résultats de l'atelier de formation sur le Cadre de Transparence Renforcé (CTR) de l'Accord de Paris, tenu à Kinshasa les 19 et 20 août 2025. Organisé par le Ministère de l'Environnement, Développement Durable et Nouvelle Economie du Climat, MEDD-NEC, avec l'appui de l'initiative Initiative pour la Transparence de l'Action Climatique, ICAT en sigle et de ses partenaires (FOKABS, Citepa, etc.), cet atelier s'inscrit dans Projet « Système national de transparence sur les aspects Inventaire, suivi de la CDN » dans le cadre de l'Initiative pour la Transparence de l'Action Climatique et répond aux Termes de Référence définis pour renforcer les capacités nationales en matière de transparence.

L'objectif global de la formation était de renforcer la compréhension et les compétences des parties prenantes congolaises sur les nouvelles exigences du Cadre de Transparence Renforcée, notamment les formats de rapportage communs adoptés au titre de l'Accord de Paris. Plus spécifiquement, il s'est agi de former les experts nationaux sur la réalisation des inventaires de gaz à effet de serre (GES), le suivi des progrès de la CDN (Contribution Déterminée au niveau National) et le rapportage sur les soutiens climatiques nécessaires et reçus. L'atelier visait également à identifier les lacunes et besoins institutionnels, techniques et en données du système national de suivi et de rapportage, afin d'y apporter des solutions appropriées.

L'atelier a réuni environ 130 participants, incluant des représentants des ministères sectoriels (Environnement, Finances, Budget, Energie, Agriculture, Plan, Energie, Transports, etc.), des organisations de la société civile, ainsi que du secteur privé impliqué dans l'action climatiques. Pendant deux jours, les participants ont assisté à des présentations techniques, pris part à des échanges interactifs et travaillé en groupes thématiques.

Principaux résultats

A l'issue de la formation, les parties prenantes ont amélioré leur compréhension commune du CTR et de ses nouvelles obligations de transparence. Elles ont pu identifier plusieurs lacunes dans le dispositif actuel (notamment sur les plans juridique, méthodologique, organisationnel et de gestion des données) et proposer des pistes de solutions concrètes. Parmi les recommandations figurent le renforcement des mécanismes institutionnels de coordination, l'adoption de protocoles de partage de données entre ministères, la formation continue et la rétention des experts nationaux, ainsi que le développement d'outils numériques (plateformes web) pour centraliser les informations climatiques.

Cet atelier a également mis en lumière les synergies possibles avec la CDN révisée de 2021 et les rapports existants (par ex. le 1er Rapport Biennal Actualisé (RBA1) de 2022 et le Rapport d'Inventaire National 2023), afin d'informer la préparation du premier Rapport Biennal de Transparence (BTR) de la RDC et l'élaboration future de sa troisième CDN (CDN 3.0).

En conclusion, l'atelier a souligné l'importance d'une coordination interinstitutionnelle forte et d'une transparence accrue pour mobiliser davantage de financements climatiques. La clôture de cet atelier, marquée par les messages de soutien Madame la Point Focal de la République Démocratique du Congo à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), a permis de définir les prochaines étapes : finalisation du 1^{er} RBT de la RDC, finalisation de l'élaboration de la CDN 3.0 et mise en place de la plateforme web nationale de transparence climatique climat-rdc.com (ou www.climat.gouv.cd).

Objectifs de l'atelier

Objectif global

L'objectif global de cet atelier était de renforcer les capacités nationales pour une mise en œuvre efficace du Cadre de Transparence Renforcée de l'Accord de Paris. Cet objectif général s'inscrit dans l'engagement de la RDC à améliorer la transparence de son action climatique, conformément au Plan Cadre d'Action de la Transparence et aux Termes de Référence de l'atelier.

Objectifs spécifiques

Cet atelier comme objectifs spécifiques de :

- 1) renforcer la compréhension des exigences du nouveau cadre de transparence ainsi que des formats tabulaires communs (Common Tabular Formats, CRT/CTF) adoptés pour le suivi et le rapportage des progrès des CDN. Il s'agit notamment de familiariser les participants avec les tableaux de suivi des émissions de GES, des mesures d'atténuation, des mesures d'adaptation et du soutien financier/technologique.
- 2) développer les compétences pratiques des experts nationaux en matière d'inventaire des GES (conformément aux dernières directives du GIEC), de suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la CDN, et de reporting sur les soutiens internationaux (financements climat reçus, besoins en soutien).
- 3) permettre aux participants d'identifier et de discuter collectivement des défis nationaux rencontrés dans la mise en place du système de transparence (aspects institutionnels, techniques, données disponibles). L'atelier a fait émerger une première liste de lacunes et de besoins en renforcement des capacités, afin d'y apporter des solutions appropriées dans le cadre du projet.

Participants et profils

L'atelier a rassemblé 130 participants aux profils variés, reflétant la diversité des parties prenantes impliquées dans la transparence climatique en RDC. On comptait parmi eux :

- Des représentants des administrations publiques : principalement le Ministère de l'Environnement et Développement Durable (MEDD) – notamment la Direction du Développement Durable et la Division Changements Climatiques, point focal CCNUCC, ainsi que des cadres d'autres ministères sectoriels concernés par la collecte de données climatiques et la mise en œuvre de la CDN (tels qu'Énergie, Hydrocarbures, Agriculture, Forêts, Transport, Industrie, Urbanisme, Finances, Planification, etc.). Ces représentants gouvernementaux sont au cœur du dispositif national MRV (Mesure, Rapportage et Vérification) et auront la charge de produire les rapports de transparence.
- Des organisations de la société civile et du secteur privé : des ONG environnementales locales et des plateformes de la société civile actives dans le suivi des politiques climatiques étaient présentes, aux côtés de quelques acteurs du secteur privé.

Cette diversité de participants a favorisé un **dialogue intersectoriel** tout au long de la formation. Chacun a pu apporter son expérience, ses attentes et ses connaissances, contribuant à une compréhension partagée des enjeux de la transparence climatique et à l'identification collaborative des solutions.

Contexte et justification

Le Cadre de Transparence Renforcée (CTR) trouve son origine dans l'Article 13 de l'Accord de Paris (2015), qui a établi un nouveau dispositif de suivi transparent des actions climatiques et du soutien apporté/reçu, commun à tous les pays. Cet article prévoit que chaque Partie doit régulièrement fournir des informations pour faire la lumière sur ses efforts de réduction des émissions, d'adaptation et sur le soutien en matière de finance, technologie et renforcement des capacités.

Le CTR établit un régime universel de transparence climatique, avec un cadre de reporting biennal harmonisé à l'échelle mondiale, tout en prévoyant des flexibilités pour les pays en développement qui en ont besoin compte tenu de leurs capacités.

La République Démocratique du Congo s'est engagée activement dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris. Elle a soumis une CDN révisée en 2021, plus ambitieuse que la précédente, qui fixe des objectifs de réduction des émissions de GES et des priorités en matière d'adaptation pour l'horizon 2030. Afin d'assurer un suivi efficace de ces engagements, la RDC déploie depuis fin 2023 un Plan d'action national pour la transparence de l'action climatique, visant à jeter les bases d'un cadre national intégré de suivi de la CDN. Ce plan d'action prévoit notamment : (i) la définition d'indicateurs de suivi des progrès de la CDN, (ii) le développement d'un outil national de suivi (plateforme informatique) des actions climat, (iii) la mise en place de dispositions institutionnelles, juridiques et procédurales pour la collecte et le traitement des données, et (iv) l'organisation d'évaluations périodiques des progrès afin d'éclairer les futures révisions de la CDN.

Dans cette dynamique, un projet dénommé Système national de transparence sur les aspects Inventaire, suivi de la CDN (SN-TIC) a été élaboré, avec le soutien d'ICAT. Ce projet vise à améliorer le suivi et l'évaluation des politiques et actions climatiques de la RDC, tout en garantissant le respect de ses obligations de transparence vis-à-vis de l'Accord de Paris. Le projet SN-TIC a été officiellement lancé le 3 juin 2025 lors d'un atelier présidé par Madame la Ministre d'État, Ministre de l'Environnement et Développement Durable. Ce lancement a marqué le début d'une série d'activités de formation et de renforcement de capacités, dont l'atelier objet du présent rapport fait partie intégrante.

Pour la RDC, l'enjeu de la transparence est particulièrement important en 2025. D'une part, le pays devra soumettre son premier Rapport Biennuel de Transparence (RBT) dans le cadre du CTR, il s'agira d'une évolution par rapport aux Rapports Biennaux Actualisés précédemment soumis sous la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC).

La préparation de ce 1er RBT exige de consolider toutes les informations mentionnées sus évoquées (inventaire GES, suivi de CDN, adaptation, soutien) et de les présenter selon les nouveaux standards internationaux.

D'autre part, la RDC envisage de préparer la troisième version de sa CDN (CDN 3.0) à l'horizon 2025–2026, conformément au calendrier quinquennal d'actualisation des CDN. La qualité du système de transparence national influencera fortement cette élaboration : en effet, un bon dispositif MRV permettra de mesurer les progrès de la CDN actuelle et d'identifier les écarts à combler, servant ainsi de base factuelle pour rehausser l'ambition dans la prochaine CDN. L'atelier de formation sur le CTR se justifiait donc par la nécessité de préparer ces deux échéances majeures. En renforçant en amont les capacités nationales, il contribue à assurer que la RDC puisse à la fois remplir ses obligations de rapportage à court terme (BTR) et définir de nouvelles contributions à moyen terme (CDN 3.0) sur des bases solides et transparentes.

Lien avec la planification du projet et justification de l'atelier : Conformément à la planification du projet SN-TIC (Plan-Cadre d'Action) et aux Termes de Référence de l'activité, il avait été prévu d'organiser une formation sur le CTR *en amont* des consultations nationales sur le système MRV. En effet, le projet envisage après la formation une série d'entretiens avec les parties prenantes pour discuter de l'organisation institutionnelle du futur système national de Mesurage, Rapportage et Vérification (MRV).

Il était donc stratégique d'assurer d'abord une compréhension commune des exigences du CTR parmi tous les acteurs clés, afin que ces entretiens techniques à venir partent d'un même niveau d'information. C'est pourquoi l'atelier s'est tenu avant le démarrage des évaluations et interviews sur le système MRV existant. Initialement, les partenaires avaient souhaité que cette formation ait lieu entre le 13 et le 25 juillet 2025, mais des contraintes logistiques ont conduit à un report. Finalement, la tenue de l'atelier les 19 et 20 août 2025 a permis de rassembler

l'ensemble des intervenants nationaux dans de bonnes conditions, sans compromettre le calendrier global du projet.

L'organisation de l'atelier de Kinshasa a été préparée de manière collaborative entre le MEDD et ses partenaires techniques, notamment lors d'une réunion de coordination préalable tenue avec l'expertise du CITEPA et l'équipe projet. Cette réunion de planification, effectuée quelques semaines avant l'événement, a permis d'aligner les objectifs et d'affiner le contenu de la formation. Les principales décisions et étapes préparatoires ont été les suivantes :

- Plan de travail et priorités opérationnelles : M. Julien Vincent Département Atténuation et Adaptation à l'international de CITEPA, a présenté le plan de travail global du projet **SN-TIC** ainsi que les priorités opérationnelles immédiates. L'accent a été mis sur l'urgence de lancer les activités relatives au renforcement de capacités (dont le présent atelier) compte tenu des échéances du BTR. Il a également exposé les résultats attendus de l'atelier tels que définis dans les Termes de Référence.
- Dates et format de l'atelier : Initialement, Mme Martine BADIBANGA, Coordinatrice de ce projet et Point Focal de la RDC à la CCNUCC avait proposé de tenir l'atelier entre le 13 et le 25 juillet 2025. Cependant, le CITEPA, en tant que partenaire technique basé à l'international, a émis des réserves quant à sa capacité à déléguer des experts en présentiel sur ces dates. Il a été suggéré qu'en cas d'impossibilité de déplacement de leurs experts, un appui en visioconférence soit envisagé pour certaines sessions techniques. Après échanges, il a été décidé de privilégier un atelier en présentiel avec le maximum d'intervenants sur place, tout en gardant l'option de la visioconférence pour l'intervention de certains experts du CITEPA si nécessaire. Finalement, comme mentionné, les contraintes logistiques ont entraîné le report aux 19–20 août 2025, date à laquelle Monsieur Serge Okala, expert du FOKABS a pu participer en présidentiel pour appuyer les discussions sur le CTR.
- Les participants à la réunion ont convenu que l'atelier d'août 2025 couvrirait les notions de base et avancées du CTR, mais qu'un renforcement ultérieur serait bénéfique. À cet égard, il a été planifié de consolider certaines compétences acquises lors d'un atelier supplémentaire (outil GACMO) prévu en décembre 2025. GACMO (pour "Greenhouse Gas Abatement Cost Model"); un atelier sur cet outil intégrerait un rappel des concepts du CTR dans le contexte de l'évaluation des mesures de réduction des émissions. Cette décision garantit une formation continue des cadres nationaux et évite de traiter toutes les matières en une seule session surchargée.

En résumé, la phase préparatoire de l'atelier a été marquée par une étroite coordination entre le MEDD et ses partenaires. Malgré un léger décalage de calendrier, toutes les dispositions nécessaires ont été prises pour que l'atelier du 19–20 août 2025 se déroule de façon fluide et atteigne ses objectifs pédagogiques et stratégiques.

L'atelier s'est déroulé sur deux journées consécutives, combinant des sessions plénières de présentations et d'échanges, et des travaux de groupe participatifs. Le programme officiel (voir Annexe) a été conçu de manière à couvrir progressivement tous les volets du Cadre de Transparence Renforcée, tout en alternant théorie et pratique pour maintenir l'engagement des participants.

Journée 1 (19 août 2025) : La première matinée a débuté par la Session d'ouverture, incluant le mot de bienvenue prononcé par le Secrétaire Général à l'Environnement, Développement Durable et Nouvelle Economie du Climat, et le mot d'ouverture prononcé par Madame la Ministre Déléguée près la Ministre de l'Environnement, Développement Durable et Nouvelle Economie du Climat et un rappel du contexte et des objectifs de l'atelier pour situer les travaux. S'en est suivi un tour de table permettant à chaque participant de se présenter, reflétant ainsi la diversité des institutions représentées.

La Session 1 : Cadrage méthodologique a posé les bases en revenant sur l'état des lieux de la transparence climatique en RDC. **Monsieur Franck MUKEDI**, Expert à la Direction des Inventaires et Aménagement Forestiers (DIAF) a présenté les résultats du 1er Rapport Biennal Actualisé (RBA1, 2022) et du Rapport National d'Inventaire des GES 2023, en mettant l'accent sur le cadre institutionnel qui a permis leur élaboration. Cela a servi de point de départ pour identifier ce qui fonctionne déjà et ce qui devra évoluer sous le CTR. Également, une brève mise à jour sur les travaux en cours pour la mise à jour de la CDN a été **présentée par l'Ingénieur André KABWE**, Expert Energie du Ministère des Ressources Hydrauliques et Electricité et Consultant Energie du présent Projet, afin de souligner les liens entre les actions d'atténuation en projet et les futurs besoins de suivi.

La Session 2 : Cadre de Transparence Renforcée (CTR), animée par le consultant formateur Serge OKALA de

FOKABS, a offert un panorama complet de l'évolution du régime de transparence, de la CCNUCC à l'Accord de Paris. À travers un exposé technique, les participants ont découvert comment le CTR s'inscrit dans la continuité des communications nationales et rapports biennaux tout en introduisant des exigences renforcées. Cette session a abordé en particulier le lien entre la CDN, le CTR et le Bilan Mondial : les formateurs ont expliqué que les informations issues des BTR alimenteront le Bilan mondial quinquennal, lequel à son tour influencera la révision des CDN (boucle d'ambition). Un temps d'échanges a permis de répondre aux questions, par exemple sur la différence entre les anciens rapports (BUR/RBA) et les nouveaux BTR, ou sur la notion de flexibilité pour les PMA/PED dans le CTR.

Toujours dans la Session 2, les obligations spécifiques du CTR ont ensuite été détaillées : cela comprenait l'explication des Modalités, Procédures et Lignes directrices (MPGs) adoptées à Katowice, et un focus sur chaque type d'information à reporter. Les participants ont pu se familiariser avec les notions de DIN (Dépôt d'Inventaire National) pour l'inventaire GES, de CRT (Common Reporting Tables) pour les tableaux d'inventaire, et de CTF (Common Tabular Formats) pour les tableaux de suivi de la CDN et du soutien.

Après la pause déjeuner, la **Session 3 : MPGs, Inventaire des GES** a plongé plus en détail dans le premier grand chapitre du BTR : l'inventaire national des émissions et absorptions de GES. Le formateur a rappelé les principes des **directives GIEC** (2006) que la RDC s'est engagée à adopter intégralement. Des échanges techniques ont eu lieu sur la nécessité de migrer des facteurs d'émission par défaut vers des facteurs d'émission nationaux plus précis, sur la réalisation d'analyses d'incertitude et d'analyses de catégorie clé pour améliorer la qualité de l'inventaire. Les formats CRT adoptés à la CMA-3 ont été montrés à l'écran, afin que les participants visualisent la forme que prendra la soumission électronique de l'inventaire (via des tables de données standardisées). La journée s'est conclue par une synthèse des points clés vus et quelques minutes de questions-réponses ouvertes.

Journée 2 (20 août 2025) : La matinée du second jour a débuté par un **récapitulatif de la première journée**, assurant que tous les participants aient bien assimilé les notions fondamentales du CTR abordées précédemment. Le formateur a répondu aux questions restées en suspens et a introduit le programme du jour centré sur le suivi de la CDN, l'adaptation et les soutiens.

La Session 4 : Suivi de la CDN (progression des contributions) a traité du deuxième grand volet du BTR : le suivi des progrès dans la mise en œuvre et la réalisation de la CDN. À travers des présentations et discussions, l'intervenant expliqué comment la RDC doit suivre à la fois les actions d'atténuation (réduction des émissions) et les actions d'adaptation entreprises dans le cadre de sa CDN. Deux approches complémentaires ont été décrites : l'approche « *top-down* » (du niveau national global vers les secteurs, impliquant des indicateurs macro tels que l'objectif de réduction de x% des émissions d'ici 2030) et l'approche « *bottom-up* » (du niveau des projets/actions individuels remontant vers le niveau national, Par exemple chaque projet d'énergie renouvelable rapportant ses réductions d'émission).

Les projections d'émissions ont également été abordées, car faire le suivi de la CDN implique de comparer la trajectoire actuelle aux scénarios cibles. Un exercice pratique a été proposé : les participants, par petits groupes, ont examiné un exemple fictif de suivi de CDN où ils devaient remplir partiellement un tableau de suivi (CTF) avec des données d'indicateurs et calculer le pourcentage d'avancement d'une cible d'atténuation. Cela a permis de se familiariser avec la lecture d'un tableau de suivi type BTR chapitre 2.

La suite de la matinée a couvert le Suivi des soutiens (Session sur le soutien climatique). Cette partie a détaillé comment la RDC doit rapporter dans son BTR à la fois les soutiens reçus (financements climatiques internationaux, assistance technique, transferts de technologies, etc.) et les soutiens nécessaires pour mettre en œuvre sa CDN. Les experts ont présenté les catégories de financements climat définies par la CCNUCC et la manière de les quantifier. Un accent particulier a été mis sur la nécessité pour la RDC de disposer d'un système interne de suivi des financements : actuellement, une difficulté souvent rencontrée est de tracer l'ensemble des fonds climat reçus et d'en rendre compte de façon transparente.

L'après-midi de la deuxième journée a été consacrée aux travaux de groupe thématiques, organisés dans le cadre de la Session 5 : Planification de la mise en œuvre du CTR. Quatre groupes de travail ont été formés, chacun axé sur une thématique clé identifiée comme pilier du système de transparence national à renforcer : (1) *Soutien (financements et appuis)*, (2) *Atténuation/Inventaire GES*, (3) *Adaptation/Évaluation des risques*, (4) *Engagement des parties prenantes*. Chaque groupe, constitué de participants aux profils mixtes, a disposé d'environ une heure pour réfléchir et répondre à une série de questions guidées (fournies dans un guide pratique). Par exemple, le Groupe "Soutien" devait lister les sources de financement climat actuelles en RDC et évaluer comment améliorer

la collecte d'informations auprès des bailleurs; le Groupe "Atténuation/Inventaire" a discuté des lacunes dans l'inventaire GES (méthodologies, données d'activité manquantes) et des moyens d'y remédier; le Groupe "Adaptation/Risques" a examiné comment suivre les indicateurs d'adaptation et consolider les informations sur la vulnérabilité aux changements climatiques; enfin le Groupe "Parties prenantes" s'est penché sur les mécanismes de coordination existants ou à créer pour impliquer l'ensemble des acteurs (secteur privé, société civile, communautés locales) dans le processus de transparence.

Chaque groupe a désigné un rapporteur qui a présenté en plénière une **restitution** synthétique des discussions. Ces restitutions ont donné lieu à une discussion collective, durant laquelle le formateur et les représentants du projet ont réagi aux propositions formulées. Un consensus général s'est dégagé sur les mesures à prendre en priorité

Enfin, l'atelier s'est conclu par une **session de clôture** où les prochaines étapes du projet ont été évoquées (Session "Suite des travaux"). Madame la Coordinatrice du projet a rappelé le calendrier à venir, incluant la poursuite des consultations techniques post-atelier, l'élaboration du 1er BTR et l'opérationnalisation de la plateforme *climat-rdc.com*. Les participants ont été remerciés pour leur implication active durant ces deux jours.

Résultats et principales discussions

Les résultats de l'atelier peuvent être résumés en quatre points clés :

- Les participants disposent désormais d'une vision claire des exigences du Cadre de Transparence Renforcée (CTR) de l'Accord de Paris. Ils ont assimilé le fait que le CTR s'applique à toutes les Parties, avec des flexibilités pour les pays en développement qui en ont besoin, et qu'il couvre tant l'action climatique (atténuation et adaptation) que le soutien (financements, transferts technologiques, etc.). L'atelier a permis de clarifier le lien entre la CDN de la RDC, le système de transparence et le Bilan mondial quinquennal, ainsi que l'échéance proche de soumission du premier Rapport Biennal de Transparence (BTR) avant fin 2024 conformément à la décision 18/CMA.1.
- Un diagnostic participatif a mis en évidence plusieurs lacunes entravant la mise en œuvre d'un système national MRV/CTR (Cadre de Transparence Renforcé National). Sur le plan institutionnel et juridique, il n'existe pas encore de texte de loi formalisant clairement les rôles et responsabilités des entités impliquées dans le MRV climatique, bien que des bases légales connexes existent. Du point de vue technique et méthodologique, le passage complet aux dernières *lignes directrices 2006 du GIEC* pour les inventaires GES reste à parachever, et des besoins subsistent en matière d'analyses d'incertitude, de calcul de facteurs d'émission spécifiques au pays, de projections d'émissions, etc. Par ailleurs, la collecte des données climatiques est encore fragmentée : il manque un mécanisme systématique de partage de données entre ministères et une base de données centralisée pour stocker les informations (projets, financements, indicateurs) de façon pérenne. Enfin, l'atelier a relevé la nécessité d'améliorer les capacités humaines : bien que de nombreuses formations ponctuelles aient eu lieu ces dernières années, le roulement du personnel et l'absence de plan de carrière spécifique font que l'expertise acquise n'est pas toujours conservée au sein des institutions nationales.
- Face à ces constats, les participants, à travers les travaux de groupes thématiques, ont formulé plusieurs recommandations concrètes. Sur le plan institutionnel, ils suggèrent d'établir un mécanisme de coordination interinstitutionnelle dédié à la transparence climatique. Ce mécanisme pourrait être entériné par un texte réglementaire afin de clarifier le mandat de chaque entité dans le processus MRV. En parallèle, l'élaboration de protocoles de collecte et de partage des données a été proposée : il s'agirait de mettre en place des accords formels entre producteurs de données et le MEDD, incluant un calendrier régulier de transmission des données utiles au suivi de la CDN. Pour combler les lacunes techniques, l'accent a été mis sur le renforcement des capacités de manière continue : institutionnaliser des programmes de formation, créer un vivier national d'experts climat, et prévoir des ressources pour la rétention de ces experts dans l'administration (perspectives de carrière, incitations financières). Enfin, les participants ont souligné l'importance d'outils numériques pour appuyer le CTR : le développement de la plateforme web **climat-rdc.com** a été cité comme une initiative cruciale pour centraliser les données sur les émissions, les actions climatiques et les financements, et pour rendre ces informations

accessibles et transparentes à tous les acteurs. Une telle plateforme, une fois pleinement opérationnelle, servirait de base de données nationale exhaustive des projets et financements climatiques, et faciliterait grandement la préparation des futurs rapports.

- Il ressort de l'atelier que la RDC peut capitaliser sur ses efforts récents en matière climatique pour alimenter le CTR. En particulier, la CDN révisée de 2021 (deuxième CDN) constitue un cadre de référence dont les objectifs et indicateurs doivent guider le système de transparence. Le suivi des progrès accomplis vers la CDN 2021 servira d'ossature au chapitre correspondant du futur BTR. Par ailleurs, la RDC dispose déjà de rapports climatiques qui forment une base solide : son premier Rapport Biennal Actualisé (RBA) soumis en 2022, et son Rapport National d'Inventaire GES 2023, contiennent des données et analyses précieuses. L'atelier a mis en avant la nécessité de valoriser ces acquis – par exemple, réutiliser les données d'inventaire 2010–2018 du RBA1 et la structure institutionnelle qui a servi à le produire – plutôt que de repartir de zéro pour le BTR. De même, les enseignements tirés de l'élaboration du RBA et de l'Inventaire National (points forts et faiblesses du processus) doivent orienter les améliorations à apporter sous le CTR. Cette synergie entre CDN, RBA, Inventaire et BTR permettra d'assurer la cohérence de l'ensemble du dispositif de transparence de la RDC. En définitive, l'atelier a renforcé l'adhésion des parties prenantes au principe que transparence et ambition climatique vont de pair : un meilleur suivi/rapportage des actions renforce la crédibilité internationale du pays, ce qui peut faciliter la mobilisation de financements climat additionnels en démontrant à la fois les besoins (soutien nécessaire) et les résultats obtenus (utilisation efficace des ressources).

Leçons apprises et recommandations

Plusieurs **leçons clés** se dégagent de cet atelier de formation, assorties de recommandations pour la suite du projet et au-delà, afin d'ancrer durablement le Cadre de Transparence Renforcée en RDC :

- L'une des leçons majeures est qu'aucune institution seule ne peut satisfaire aux exigences de transparence – il faut une coordination étroite entre le MEDD et les autres ministères (Finances, Énergie, Agriculture, Transport, etc.), ainsi qu'avec les structures nationales de statistique et de planification. L'atelier a montré que certaines données cruciales (ex. données énergétiques, budgétaires) échappent encore au MEDD.

Recommandation : établir formellement un mécanisme de coordination (tel qu'un Comité National sur le CTR, ou intégrer la transparence climatique à une plateforme existante de coordination climat) pour assurer des échanges réguliers d'informations et de retours d'expérience. Ce mécanisme doit impliquer des points focaux clairement désignés dans chaque entité et disposer d'un mandat pour suivre la mise en œuvre des recommandations du présent atelier.

- Les nombreuses formations reçues ces dernières années, le défi de la pérennisation des connaissances reste entier. Les départs ou changements de poste entraînent une perte de compétences, ce qui oblige à recommencer les formations.

Recommandation : élaborer un plan de formation continue sur la transparence climatique, étalé sur plusieurs années, avec des sessions régulières de mise à niveau. Ce plan pourrait s'appuyer sur l'École Nationale d'Administration (ENA) ou d'autres centres de formation de la fonction publique, afin d'institutionnaliser la thématique. Parallèlement, il est recommandé d'adopter des mesures incitatives pour la rétention des experts formés : par exemple, créer au sein du MEDD une unité "transparence climat" offrant des perspectives de carrière, ou reconnaître les compétences acquises via des primes de spécialisation, afin de motiver les cadres à rester dans le domaine.

- Mise en place d'une base de données nationale des actions et financements climatiques : l'atelier a révélé qu'il est difficile de rassembler toutes les informations sur les projets et financements climat disséminés à travers le pays et entre les acteurs.

Recommandation : développer (et alimenter régulièrement) une base de données nationale exhaustive répertoriant l'ensemble des projets liés aux changements climatiques en RDC, avec leurs financements, sources, statuts et résultats. Idéalement cette base serait accessible via la plateforme web climat-

rdc.com pour maximiser la transparence. Elle devrait être construite en partenariat avec les bailleurs et ministères sectoriels, afin que chaque nouveau projet soit systématiquement enregistré. Un tel outil aidera non seulement au reporting (RBT, etc.), mais servira aussi de référence pour la coordination des efforts climatiques et pour identifier les lacunes de financement (gaps) par secteur ou par province.

- Une transparence accrue n'est pas qu'une obligation internationale, c'est aussi un atout pour le pays. Leçon apprise : plus la RDC disposera de données fiables et publiques sur ses actions climatiques, plus elle sera en mesure de démontrer aux partenaires l'usage des fonds reçus et les besoins additionnels à financer. Les participants ont souligné qu'un bon système MRV peut appuyer les négociations financières (fonds climat, carbone, etc.) en fournissant des preuves des résultats obtenus et des manques à combler.

Recommandation : intégrer la dimension "transparence" dans la stratégie nationale de mobilisation des financements climatiques.

- Dernière leçon, les outils présentés (formats communs, plateformes web, méthodes GIEC) doivent être appropriés et ajustés au contexte de la RDC. L'atelier a montré l'importance d'exemples concrets et de discussions pour s'approprier ces normes globales.

Recommandation : poursuivre l'effort d'adaptation locale des méthodologies – par exemple, développer des facteurs d'émission congolais pour certaines activités, définir des indicateurs de suivi CDN pertinents pour le contexte national. Il est conseillé que la RDC documente et partage aussi ses propres bonnes pratiques. Cette appropriation nationale renforcera la durabilité du cadre de transparence au-delà de la durée du projet.

Conclusion

L'atelier s'est conclu par une cérémonie de clôture officielle en fin de deuxième journée. Dans son allocution de clôture, Madame la coordinatrice du projet a remercié l'ensemble des participants pour la réussite de cette formation. Elle a souligné que cet atelier était une étape importante pour la RDC sur la voie de la transparence climatique, réaffirmant l'engagement politique au plus haut niveau pour soutenir les initiatives de ce genre. Elle a insisté sur le fait que la transparence n'est pas seulement une obligation, mais surtout un outil de gestion qui permettra à la RDC de mieux piloter ses actions climatiques et d'attirer des soutiens internationaux.

Le consultant de **FOKABS** (Dr. Serges Okala), principal formateur, a salué l'attention et la motivation des participants, notant que la RDC dispose d'un vivier de talents capable de relever le défi de la transparence. Il a invité à maintenir la dynamique de travail collaboratif au-delà de l'atelier.

Enfin, les **prochaines étapes** du projet ont été brièvement présentées aux participants pour maintenir l'élan. Il a été annoncé que dès le mois de septembre 2025, l'équipe projet entamerait les **consultations auprès des parties prenantes** (ministères sectoriels, institutions) afin d'approfondir le diagnostic du système MRV national, sur la base du cadre conceptuel désormais partagé grâce à l'atelier. Ces consultations aboutiront à un **rapport d'évaluation** et à des propositions concrètes de structuration du système national de transparence.

En ce qui concerne la **CDN 3.0**, il a été indiqué qu'un processus de réflexion stratégique est déjà pour actualiser la contribution nationale à l'horizon 2030-2035, et que les données et enseignements issus du BTR et du système de transparence nourriront ce processus. Les participants de l'atelier, désormais formés sur le CTR, seront mis à contribution soit dans les groupes de travail techniques de la CDN 3.0, soit pour la relecture des documents, assurant ainsi la continuité entre transparence et planification des actions climatiques.

Enfin, un point d'information a été fait sur la **plateforme climat-rdc.com** : les développeurs du projet travaillent à finaliser une version bêta de la plateforme d'ici la fin 2025. Une **démonstration** partielle a d'ailleurs été effectuée lors de l'atelier de lancement du projet en juin, et la plateforme intégrera les fonctionnalités de base (tableaux de bord des émissions, registre des actions climat, suivi des financements) conformément aux objectifs du Plan d'action transparence. Les participants seront sollicités pour fournir des données à intégrer et pour tester l'outil une fois qu'il sera en ligne.

La cérémonie s'est achevée sur une note positive, avec la conviction partagée que la RDC est désormais mieux outillée pour relever le défi de la transparence climatique. Une photo de famille a immortalisé la présence de tous les participants et partenaires. L'atelier a été officiellement clos, ouvrant la voie aux travaux à venir dans le cadre du projet SN-TIC et plus largement dans la mise en œuvre du Cadre de Transparence Renforcée en République Démocratique du Congo.

Annexe 1 : Agenda

Jour 1

HORAIRES	ACTIVITES	INTERVENANTS
SESSION 0 : OUVERTURE		
8h30-9h00	Arrivée des participants	
SESSION 1 : OUVERTURE DE L'ATELIER ET ORGANISATION		
9h00-9h15	- Mots de bienvenue - Contexte et objectifs de l'atelier	MEDD Tous les participants
9h15-9h45	Tour de table	Tous les participants
SESSION 2 : PREPARATION ET ELABORATION DE LA CDN 3.0		
9h45-10h30	Présentation des résultats du RBA 1 (2022) et du Rapport National d'Inventaire-NIR (2023) : résultats et cadre institutionnel Echanges	MEDD
10h30-11h00	Pause-café	
11h00-11h30	Travaux de mise à jour de la CDN	MEDD
SESSION 3 : CADRE DE TRANSPARENCE RENFORCEE		
11h30-12h00	- Aperçu du cadre de transparence renforcée et Obligations (CTR ou ETF en anglais) - Echanges	FOKABS
12h00-13h00	- Lacunes et besoins de la RDC en matière du Cadre de Transparence Renforcée (Discussion interactive en plénière) - Echanges	FOKABS et Participants
13h00-14h00	Déjeuner	
14h00- 14h15	Introduction aux travaux et mise en place des Groupes de Travail	FOKABS
14h15-16h00	Travaux de groupe afin de réfléchir à l'organisation institutionnelle nécessaire à la mise en œuvre du CTR	Participants
	Fin du jour 1	

Jour 2

HORAIRES	ACTIVITES	INTERVENANTS
8h30-9h00	Arrivée des participants	
9h00-9h15	Récapitulatif de la journée précédente	Secrétariat
9h15-9h45	- Restitution des travaux de groupe - Echanges	Participants
SESSION 4 : MODALITES, PROCEDURES ET LIGNES DIRECTRICES (MPGS) POUR LE CTR		
9h45-10h30	Introduction aux MPGs pour le CTR Article 13 de l'accord de Paris Echanges	FOKABS
10h30-11h00	Pause-café	
11h00-12h00	Obligations liées à l'inventaire des émissions de GES (DIN, CRT) et au suivi de la CDN (top-down, bottom-up, projections) Echanges	FOKABS
12h00-13h00	Obligations liées au suivi des soutiens (finance climat, renforcement des capacités, transfert de technologies) Echanges	FOKABS
13h00-14h00	Déjeuner	
14h00-15h30	Travaux de groupe sur les MPGs et le Cadre de Transparence Renforcée : Section Reporting (actions d'atténuation, mise en œuvre de la CDN) Echanges	Participants
15h30-16h00	Restitution des travaux de groupe	Participants
16h00-16h15	Suite des travaux dans le cadre de ce projet et clôture de l'atelier	MEDD

Annexe 2 : Présentations et supports de formation

Cf. documents joints.

Annexe 3 : Photos





Annexe 4 : Liste des participants